

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 1 (1887)

**Artikel:** Saint-Fridolin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789679>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Plaque "aux Petites Crosettes", abgeb. Musée IX, 1872, zu  
p. 231.



## Saint-fridolin.

La position de Saint-Fridolin dans les Armes de Glaris, la couleur de ses attributs sont si souvent discutées, que nous croyons intéresser nos lecteurs en transcrivant quelques lignes d'un article paru dans le Bulletin de la Société Suisse de Numismatique. Ce travail, sous forme de lettre, a pour auteur M. Ad. Garatier qui a déjà traité de main de maître de l'histoire et des origines de nos armoiries:

"Si je mets le Saint marchant sur la dextre c'est que c'est en blason la position normale de tous les êtres vivants, hommes ou animaux qui figurent sur les écussons. Et si je le maintiens c'est que je m'appuie sur toutes les bannières et tous les drapeaux de Glaris qui tous, sans exception, portent le Saint regardant la hampe, c. à. d. la dextre. On a encore la bannière qui a figuré à Nafels (ainsi bien avant 1312), Fridolin y est tourné comme sur les autres. C'est donc la véritable position et à mes yeux cela doit trancher la question. Quand les armoiries sont différentes sur le sceau et sur la bannière, ce sont celles de la bannière qui sont les vraies, et ici les exemples ne font pas défaut pour appuyer mon assertion. Voyez (en restant en Suisse) Zurich, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Valais, c'est toujours le blason de la bannière qui l'emporte, Voyez même Berne! l'ours de la bannière passant en bande a été dès 1289 le véritable écu de la République et le sceau a continué pendant 400 ans et plus à porter un ours passant en fasce sans bande. La bannière doit donc primer le sceau et c'est à mes yeux une raison déterminante pour la position de S. Fridolin."

"On l'a bien compris et si vous examinez les peintures, gravures, vitraux, aux armes de Glaris, la grande majorité met le saint dans la position normale, c'est ce que le Dr. Stanz a aussi fait sur le vitrail du palais fédéral et dans sa dissertation

"imprimée dans l'Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, Band VI, Heft 4. Or malgré son bavardier de simple le Dr. Stanz est une autorité pour tout heraldiste suisse."

D'après la même lettre, M. M. Gautier & feu le Dr. Stanz étaient tombés d'accord au sujet du bavardier de S. Fridolin: il doit être blanc et non de simple.

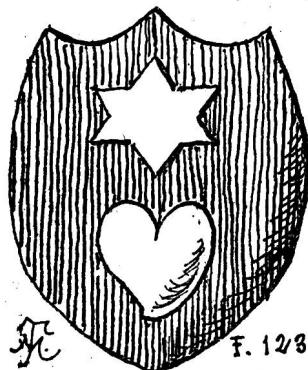
## La nouvelle bannière de la Soc<sup>e</sup> de Belles-Lettres.

Pendant la fête du cinquantenaire de la Société de Belles-Lettres de Neuchâtel, le 14 avril 1887, la riche et superbe bannière dont nous donnons la reproduction ci-contre fut remise au Président de cette Société, au nom des dames et demoiselles de Neuchâtel.

Par une heureuse combinaison, elle réunit aux couleurs fondamentales, rouge et vert, qui flottaient déjà à Grandson et à Morat aux mains des Neuchâtelois, l'écuison historique du pays, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, les couleurs actuelles du Canton rouge, blanc, vert et enfin les armes de la Confédération suisse: la croix d'argens sur fond de gueules.

Sa devise de la Société, son nom, son monogramme, la date de sa fondation, brodés sur d'élegantes banderoles ou entourés de feuillage décorent encore cette splendide bannière, brodée par Mlle Erlacher, de Bâle, d'après un dessin du crayon habile de M<sup>r</sup> Guig Landry à Neuchâtel.

Communiqué p<sup>r</sup> M. Samuel de Perregaux.



F. 123.

M[ER]IGD[ER]IES DE L[IEU] I[LLIERS].

Quelqu'un de nos lecteurs pourrait-il peut-être nous renseigner sur l'origine des Armoiries de la Commune de Villiers? Nous lui en serions très reconnaissants.

M. T.